

K o l i n] le fils de ... [Stadt- und Amtsrat Oswald I.] C o l i n disant qu'il faudroit faire une Deputation pour l'apporter ce qui ne seroit pas necessaire comme vous pouvez tres bien Juger Monsieur²

J'ay parlé fortement à S.E. pour l'affaire des ornemens d'autels [- welche die Kirchen von Aegeri, Menzingen und Baar sowie die Kirche Sankt Michael in der Stadt Zug aus Dankbarkeit für die besagte Deklaration von Savoyen geschenkt bekommen sollten -], et luy ay representé tout ce qu'il falloit pour l'inviter à passer ses offices pour les obtenir, à quoy il est tres disposé, et il ne faut pas douter qu'il n'y reussisse, cependant Jé vous prie ... que ce soit en Confiance

Je luy ay aussy fortement representé combien il devoit estre reservé dans ces discours avec la personne que vous sçavéz et autres

J'ay veu M.^r l'Advoyer [von Luzern, Alfons] de S o n n e n b e r g, et luy ay temoigné la part que vous prenez ... à son indisposition en le saluant de vostre part, Jl commence à se mieux porter, Jl doit aller à la fin de ce mois à S.^t Gal, où Mons.^r l'Abbé [Gallus II. A l t] de ce lieu là l'a invité pour l'accomodement de quelque differend qui est entre le dit ... Abbé, et cette ville là

Madame l'ambassadrice [Grésys Gattin, Violante-Catherine-Adélaïde Asinari, Comtesse de P e c e t o] vous salue Monsieur, et Madame le[!] Chevaliere [Maria Margaretha P f y f f e r, die Gattin Zurlaubens], et vous rend graces à tous deux du souvenir que vous avéz eû d'elle par les brindes qui se sont faites à sa santé ainsy que Je l'ay asseuré de vive voix, et combien Je me sens obligé à vos bontés qui m'obligeront à vivre et mourir".

1) s. AH 35/96 [Deklaration vom 23. November 1668] sowie die in AH 56/35 hiezu angebrachten Korrekturen. Am 2. März 1670 wurde dann von Stadt und Amt Zug diesbezüglich eine neue Deklaration abgegeben, s. AH 56/36.

2) s. AH 51/48

Original - AH 79, 120-121

1744 Januar 6., Arth

A

SCHREIBEN VOM [GUARDIAN DES] KAPUZINER[KLOSTERS], DAMIAN [SIDLER]; AN RITTER [BEAT FIDEL]¹ ZURLAUBEN, ZUG

"C'est par iuste reconnaissance, que ie viens Vous presenter Celle cy, et en temoigner le devoir de la reverence, qui Vous est dûe, quand ie fais mille

voeux au commencement de l'année en Vous souhaitant toute sorte de prospérité et toute la satisfaction de vos souhaits, comme il m'est bien connu V^otre caractère, et l'esprit Religieux, qui ne s'étend, qu'aux biens véritables et solides: la benediction du Ciel donc Vous confirme, et Vous établisse en possession de tous les dons et faveurs celestes, dont les fruits reiaillissent en bien des autres, entre les quels j'ai l'honneur de me conter, et pour cette grace particuliere, de me regarder toujours pour Votre Serviteur, ie Vous supplie très humblement: j'ose en meme tems Vous prier pour la continuation de vos faveurs, et particulièrement de m'envoyer Vos gazettes si plaisantes et agreables, et Vous poursuivrez de m'obliger davantage ...

Les nouvelles, qui courent dans ce pais cy, sont assez agreables, dont il est repandu de deux Colonels Reding [- vermutlich handelt es sich dabei um Franz Anton R e d i n g und um dessen Bruder Josef Karl R e d i n g, beide v. Schwyz -] qu'ils ont reçu [von seiten Frankreichs] une somme de l'argent, mais non pas si considerable pour l'un, comme il en a bien besoin. Dieu cependant benisse les iustes armes [- Krieg u.a. zwischen Frankreich einer- und Oesterreich anderseits, wobei die Sympathien sowohl des Absenders wie des Adressaten eindeutig auf seiten Frankreichs lagen -] pour nous donner une paix generale [- was freilich erst 1748 im Frieden von Aachen Wirklichkeit werden sollte -], comme toute l'Europe soupire. ce qui est le plus seur, est, que M.^r le Colonel [Josef Anton R e d i n g] Baron [de Merveis, der Vater der beiden obigen] est attendu icy tous les iours chez M.^r le Capitaine [Josef Franz?] K a m e r, ou il va descendre, come il m'en a parlé lui meme. ...

Je souhait[e] aussi une bonne année à ma Cousin[e] Barbe [=B a b l o n?, Magd von Abbé B e a t J a k o b A n t o n Zurlauben]".

- 1) Von der Thematik her könnte das Schreiben auch durchaus den Abbé Beat Jakob Anton Zurlauben zum Adressaten haben. Hiefür spricht auch der Umstand, dass Sidler den Empfänger als Ritter anspricht, was nach unseren Erkenntnissen damals für Beat Fidel Zurlauben nicht zutreffen würde. Andererseits lässt die Passage auf dem Adressenschildchen: "present[ement] à Zoug" die Vermutung aufkommen, dass sich der Adressat nur vorübergehend in Zug aufhalte. Dies aber traf damals einzig und allein auf Beat Fidel Zurlauben zu, der seine Winterurlaube regelmässig im Hause des besagten Abbés, dem Weingartenhof, verbrachte.